

Concours 2020

Parcours « Concepteur - Conceptrice Lumière »

Formation initiale en trois années dont une année préparatoire
Nombre de places maximum : 6

PREREQUIS

Age

Ce concours est ouvert à toute personne dont l'âge est compris entre 18 et 26 ans au 1er septembre 2020, c'est-à-dire née entre le 2 septembre 1993 et le 1er septembre 2002 inclus, sans dérogation possible.

Diplômes

Tous les candidats et candidates doivent :

- Être titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence,
- Justifier d'au moins 2 années d'études supérieures ou être détenteurs de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement).

Les candidats et candidates de nationalité étrangère, excepté les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle¹ doivent fournir :

- une version de leur diplôme le plus récent traduit en langue française par un traducteur assermenté ou une version plurilingue,
- un *Diplôme d'études en langue française (DELF)* niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent (TCF, DALF etc.).

Dérogation

Sur décision du président ou de la présidente du concours et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis à concourir, les candidats et candidates ne pouvant justifier de deux années d'études supérieures, ni de 120 crédits ECTS, mais engagés dans des études ou dans une pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

Connaissances spécifiques :

- Bonne culture générale et artistique ;
- Intérêt marqué pour les arts visuels et le spectacle vivant (Toute expérience vécue dans ces domaines est bienvenue) ;
- Goût pour les sciences et techniques, niveau bac souhaité en maths, physique et électricité.

Commission d'examen des candidatures

La commission d'examen des candidatures se réunira le **19 février 2020**.

Seuls les candidats et candidates retenus à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission d'examen des candidatures seront autorisés à concourir.

Convocation

A compter de fin mars 2020, les candidats et candidates autorisés à concourir recevront une convocation par voie de courrier électronique à l'adresse email renseignée dans le dossier d'inscription (sauf demande expresse de la part du candidat ou de la candidate). Un affichage des listes avec les horaires de passage et les consignes générales sera également mis en ligne sur le site internet de l'école.

¹ Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

INSCRIPTIONS

du 3 décembre 2019 au 10 janvier 2020

1. Inscription impérative sur le site Internet www.ensatt.fr, rubrique [Concours](#)

- Le candidat ou la candidate complète la première page de l'interface des inscriptions des concours.
- S'il ou elle respecte les conditions d'âge requises, il ou elle reçoit un courriel contenant son identifiant et son mot de passe pour accéder à son portail candidat.
- Le candidat ou la candidate doit alors remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne (quatre pages). Pour chaque concours qu'il ou elle souhaite passer, le candidat ou la candidate devra remplir un dossier distinct.
- Une fois le dossier validé définitivement, le candidat ou la candidate reçoit par email son numéro d'inscription ainsi qu'une fiche synthèse des informations saisies sur le portail de candidature.

Il est important de répondre à toutes les informations requises, et d'importer toutes les pièces demandées avant la validation définitive du dossier. Après réception du paiement, les dossiers complets passeront devant la commission de candidature qui déterminera si le candidat ou la candidate est autorisé à concourir. Seuls les dossiers complets seront examinés.

2. Envoi du règlement des droits d'inscription

- Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros** par concours et sont égaux pour tous les candidats et candidates.
- Ils peuvent être réglés à compter du **3 décembre 2019 jusqu'au 10 janvier 2020 inclus**, soit par :
 - Virement (RIB téléchargeable sur le site www.ensatt.fr),
 - Chèque signé et libellé obligatoirement, à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE DE L'ENSATT » en indiquant votre nom, prénom et numéro d'inscription,
 - Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé).
- Le paiement par chèque ou mandat est à envoyer par courrier avant le **10 janvier 2020 inclus**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

ENSATT – Bureau des CONCOURS
4 rue Sœur Bouvier
69322 LYON Cedex 05 – France

- Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés aux candidats et candidates autorisés à concourir.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate.

Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'École et de tout concours ultérieur.

Concours 2020 Parcours « Concepteur - Conceptrice Lumière »

ÉPREUVES :

Admissibilité 1 sur rédaction d'un mémoire d'admissibilité :

Sujet du mémoire d'admissibilité : toutes les questions doivent être traitées.

1. Vous vous présenterez en trois images commentées, représentatives de votre goût pour la lumière.

Le choix devra inclure une œuvre plastique (dessin, peinture, installation ou autres), une photographie en noir et blanc et une photographie de spectacle.
Le commentaire de chaque image ne devra pas excéder une page.
2. Vous ferez des propositions de mise en lumière de la scène 1 de l'acte IV de la pièce de W. Shakespeare : *Macbeth* (scène des sorcières).
 - La pièce est jouée sur un plateau nu équipé en boîte noire (pendrillons de velours noir à l'italienne, tapis de danse). Dimensions de l'espace scénique : ouverture 8m. Profondeur 7m. Hauteur sous gril 6m.
 - Au centre de la scène un chaudron (hauteur 90cm, diamètre 70 cm)
 - Votre projet pourra inclure d'éventuelles propositions d'éléments de scénographie (toile peinte, cyclo ou constructions) liées à vos propositions d'éclairage.
 - Vous essayerez de décrire le plus précisément possible vos propositions d'ambiances lumineuses, en vous aidant d'une iconographie (photos, peinture, croquis personnels).
 - La forme, le contenu et la présentation sont laissés libres, l'ensemble ne devra pas excéder 10 pages.

Référence : Shakespeare, William, *Macbeth*, traduction d'André Markowicz.

Ce mémoire d'admissibilité sera réalisé au format A4, en 3 exemplaires, le candidat ou la candidate devra noter sur chacun des exemplaires son nom, son prénom et son numéro d'inscription.

Il est à adresser à l'ENSATT entre le **3 décembre 2019 et le 24 février 2020** date limite, le cachet de la Poste faisant foi (dans une enveloppe assurant la protection des documents et annotée de la mention «concours 2020 Parcours Concepteur-conceptrice Lumière»). Un envoi en lettre recommandée ou courrier suivi est conseillé. Tout dossier non conforme sera invalidé.

Ce mémoire d'admissibilité étant partie intégrante des épreuves du concours, sera conservé un an par l'ENSATT. Passé ce délai, il sera remis à la disposition du candidat ou de la candidate à l'ENSATT.

Attention : Seuls les mémoires des candidats et candidates inscrits et autorisés à se présenter seront examinés par le jury.

Le jury d'admissibilité se réunira le **6 mars 2020**.

Admissibilité 2

Les candidats et les candidates ayant satisfait à cette épreuve seront convoqués par courrier électronique, à l'adresse email renseignée dans le dossier d'inscription (sauf demande expresse de la part du candidat ou de la candidate), pour les épreuves suivantes les **5 et 6 mai 2020** (*Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone*).

- **une épreuve écrite d'analyse dramaturgique** à partir d'extraits de textes fournis aux candidats et candidates (durée : 1h30, coefficient 1).
- **une épreuve écrite d'analyse** d'un ou de document(s) iconographique(s) ou audiovisuel(s) (durée : 1h30, coefficient 1).
- **une épreuve écrite de culture générale, scientifique et technique** (durée : 1h, coefficient 1).
- **une épreuve pratique** : épreuve individuelle d'habileté à la résolution d'un problème pratique. Ne nécessite pas de connaissances particulières. Matériel fourni sur place (sur les 2 jours, coefficient 2).

Admission

Les candidats et les candidates ayant satisfait aux épreuves d'admissibilité seront convoqués par affichage à l'ENSATT, à l'épreuve d'admission le **7 mai 2020**.

Ils ou elles passeront :

- **un entretien** avec le jury portant notamment sur le CV, les motivations du candidat ou de la candidate et les épreuves d'admissibilité (durée : 20 minutes environ)

Les décisions du jury sont souveraines.
Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats et candidates non admis à l'issue du concours.
La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves.
Les résultats figureront également sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr